

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY  
Séance du 23 juillet 2024**

**Réf. 2024.06.03**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois juin à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 18 juin 2024, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 10
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

**Présents :**

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
BISSAY David

PERRIER Guy  
DENIS Chantal  
CHAVEROT Gilbert  
MESSAOUDI-PERRET Merryll  
MUZELLE Robert

**Excusés :**

ESCOFET Danièle : pouvoir à CHAVEROT Véronique  
SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette  
GIROUD Marc : pouvoir à BISSAY David  
LANGE Audrey : pouvoir à DENIS Chantal  
LAURENT Michel : pouvoir à MUZELLE Robert

**Désignation du secrétaire de séance : COLLON Colette**

**OBJET :**  
**APPROBATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR**  
**DEMANDE DE PRET DE 50 000 € AUPRES DU CRCA LHL**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour l'achat d'un tracteur.

Elle explique que l'offre la plus intéressante est celle de MCDA pour un tracteur JOHN DEERE d'occasion comportant les caractéristiques suivantes :

Date de première immatriculation : 2015

Nombre d'heures : 6 100 h

**Tracteur livré, vidangé, moteur, boîte, pont + filtres MO**

Moteur :

4 530 cm<sup>3</sup> / 4 Cylindres

116 Cv

492 N.m

2100 Tr/min (régime nominal)

Turbo à géométrie variable

Stage 4

Pneumatique:

Roues avants: 480/70 R24 Usure **Neuf**

Roues arrières: 520/70 R38 Usure **Neuf**

Cabine:

Cabine en très bon état

Chauffage et **climatisation**

Siège conducteur **pneumatique**

**Siège passager**

**Cabine suspendue hydraulique**

Boîte de vitesses :

Power-Quad (24x24) 40 km/h

Inverseur au volant électrique

Pont avant:

Pont avant TLS **suspendu**

Hydraulique :

3 Distributeurs Double Effet

Pompe hydraulique **114 L/min**

Prise de Force :

540/540E/1000 tr/min

Attelage:

Crochet Ramasseur

Divers:

- Triflash

- Montage d'un second gyrophare Bleu

- Montage du faster pour lame à neige (montage sur levier en croix du chargeur)

- Mise en route à la livraison

- Passage D.R.E.A.L

***total de l'offre n°10599 du 30/05/2024***

**Montant HT en Euro : 50 000 €**

**Montant TVA en Euro : 10 000 €**

**Montant TTC en Euro : 60 000 €**

Madame le Maire propose de réaliser un emprunt de 50 000 € pour financer cet achat.

Suite à la consultation de différents organismes bancaires, c'est le Crédit Agricole qui a proposé les meilleures conditions de prêt.

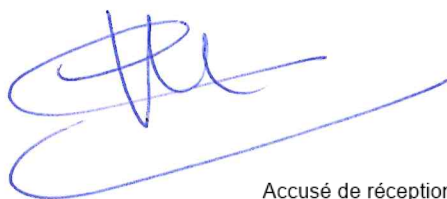
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'acquisition d'un tracteur John DEERE d'occasion d'un montant de 50 000 € HT ;
- **DÉCIDE** de réaliser un emprunt de 50 000 € pour l'achat de ce tracteur ;
- **RETIENT** l'organisme bancaire suivant : CREDIT AGRICOLE LHL pour un prêt sur une durée de 7 ans au taux de 3.97 % avec des échéances constantes mensuelles de 683 € sur 84 mois ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou le premier adjoint à signer le contrat de prêt qui interviendra.

Fait en Mairie, le 23 juillet 2024

La secrétaire de séance,  
COLLON Colette,



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20240723-20240603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024  
Publication : 25/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le ...24.07.2024

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).